



Le programme de relevés du recensement fédéral de la population

TABLE DES MATIÈRES

1	<u>INTRODUCTION</u>	3
2	<u>LES PRINCIPES DE BASE DU NOUVEAU RECENSEMENT DE LA POPULATION</u>	3
2.1	Éléments clés du recensement	3
2.2	Le recensement comme élément d'un système plus vaste	4
2.3	Les éléments d'intégration du système de recensement	5
3	<u>PROGRAMME DE RELEVÉS ET INFORMATIONS FOURNIES</u>	8
3.1	Statistiques de base sur les personnes et les ménages.....	9
3.2	Statistiques de base sur les bâtiments et les logements.....	14
3.3	Statistiques structurelles.....	16
3.4	Statistiques d'approfondissement relatives aux domaines thématiques.....	18
4	<u>LE NIVEAU D'AGRÉGATION GÉOGRAPHIQUE DU PROGRAMME STANDARD</u>	30
4.1	Niveau d'agrégation géographique du relevé fondé sur les registres	30
4.2	Niveau d'agrégation géographique de l'enquête structurelle	30
4.3	Niveau d'agrégation géographique des enquêtes thématiques.....	31
4.4	Niveau d'agrégation géographique de l'enquête Omnibus	31
5	<u>POSSIBILITÉS DE DENSIFICATION DES ÉCHANTILLONS DE L'ENQUÊTE STRUCTURELLE ET DES ENQUÊTES THÉMATIQUES</u>	31
5.1	Modèles de densification pour l'enquête structurelle	31
5.2	Modèles de densification pour les enquêtes thématiques	32
6	<u>CALENDRIER DES ENQUÊTES ET DIFFUSION DES RÉSULTATS</u>	33

TABLEAUX

T1	Aperçu des variables clés.....	7
T2	Informations livrées par les statistiques démographiques de base.....	10
T3	Informations fournies par les statistiques de base sur les bâtiments et les logements	16
T4	Informations fournies par les statistiques structurelles.....	17
T5	Informations fournies pour le domaine « Mobilité et transport »	20
T6	Informations fournies pour le domaine « Formation de base et formation continue »	22
T7	Informations fournies pour le domaine « Santé »	24
T8	Informations fournies pour le domaine « Familles et générations »	26
T9	Informations fournies pour le domaine « Langue, religion et culture »	29
T10	Tableau des enquêtes d'ici 2014.....	33

FIGURES

<i>Figure 1</i>	<i>Les enquêtes dans le temps</i>	3
<i>Figure 2</i>	<i>Le système intégré de statistiques sur les personnes et les ménages</i>	5
<i>Figure 3</i>	<i>Principes d'intégration des statistiques</i>	8
<i>Figure 4</i>	<i>Précision et pertinence des données mises en pool</i>	31

1 Introduction

La nécessité de produire toujours plus d'informations dans toujours plus de domaines est un trait caractéristique de notre société globalisée. On le voit bien dans le domaine de la statistique. La statistique démographique, par exemple, produit des informations qui permettent de diriger d'importants flux financiers dans le cadre de la nouvelle péréquation financière et dans le cadre de l'aide fédérale à la réduction des primes d'assurance maladie pour les personnes de condition modeste. Les comptes nationaux – autre exemple – produisent quantité d'informations utiles pour suivre l'évolution de l'économie suisse.

L'efficacité d'un système moderne d'information statistique dépend en grande partie du mode de collecte des données. A cet égard, l'exploitation systématique des données déjà disponibles est préférable, pour des raisons juridiques et financières, à la collecte de données par voie d'enquêtes directes, enquêtes qui constituent une charge pour les personnes interrogées.

Le 22 juin 2007, le Parlement a approuvé la révision totale de la loi sur le recensement fédéral de la population. La nouvelle loi sur le recensement, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, traduit la volonté du Conseil fédéral et du Parlement de moderniser la statistique publique. L'ancien système de recensements exhaustifs décennaux est abandonné au profit d'un système intégré de statistiques, qui combine l'exploitation des registres de personnes et la réalisation d'enquêtes par échantillonnage annuelles.

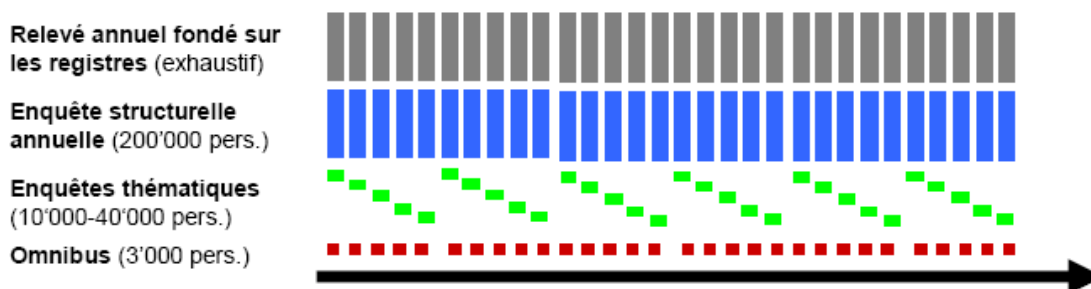
Conformément à l'art. 3 de cette nouvelle loi sur le recensement, le présent document décrit le mandat d'information du système de recensement, lequel comprend toutes les enquêtes prévues dans le programme standard de la Confédération, les univers statistiques, les informations relevées, ainsi que les variables clés harmonisées.

2 Les principes de base du nouveau recensement de la population

2.1 Eléments clés du recensement

A l'art. 1, la loi décrit les domaines pour lesquels des données doivent être relevées. Pour obtenir les informations requises, quatre types d'enquêtes sont prévus: le relevé fondé sur les registres, l'enquête structurelle, des enquêtes thématiques et, selon les besoins, l'enquête Omnibus (figure 1).

Figure 1 : Les enquêtes dans le temps



Le relevé fondé sur les registres est réalisé à partir des registres des habitants des communes et des cantons, des registres principaux de personnes de la Confédération et du Registre fédéral des bâtiments et des logements. Il permet d'obtenir des informations de base sur la population, les ménages, les bâtiments et les logements au niveau d'agrégation géographique le plus fin (voir également les chapitres 3.1 et 3.2). Avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2008, de la loi sur l'harmonisation de registres (LHR), c'est une condition essentielle pour l'utilisation des données de ces registres qui a été remplie. Cette loi définit les identificateurs et les variables qui doivent impérativement figurer dans les

registres, précise leur contenu, les exigences formelles et réglemente l'échange de données entre les registres.

L'enquête structurelle est une enquête par échantillonnage réalisée une fois par année auprès de 200'000 personnes. Elle livre des informations importantes qui ne sont pas contenues à ce jour dans les registres. Sont considérées les personnes de 15 ans ou plus qui vivent dans un ménage privé. La personne interrogée fournit des informations sur elle-même et sur le ménage dans lequel elle vit. Une enquête basée sur un échantillon annuel de 200'000 personnes permet de réaliser des exploitations statistiques à l'échelon cantonal ou pour des ensembles de 15'000 personnes. Le cumul (mise en pool) des données collectées cinq années de suite permet de ramener à 3000 personnes la taille des ensembles pour lesquels on peut estimer des résultats. A l'intérieur de ces ensembles, il est possible d'identifier des unités de 140 personnes après une année, de 28 personnes après cinq ans. Les cantons ont la possibilité de demander une densification, c'est-à-dire une augmentation de leur échantillon. Effectuée à leurs frais, cette densification leur assure des résultats plus précis pour leur territoire (voir chapitre 5.1).

Les enquêtes thématiques par échantillonnage, également réalisées chaque année, se fondent sur des échantillons de 10'000 à 40'000 personnes. Les thèmes se succèdent sur cinq ans et portent sur les domaines suivants : «mobilité et transport», «formation de base et formation continue», «santé», «familles et générations» et «langue, religion et culture». L'enquête existante sur la santé et le micro-recensement sur les transports sont intégrés dans ce système. La taille des échantillons utilisés pour ces enquêtes thématiques est suffisante pour disposer d'informations significatives à l'échelon de la Suisse et des sept grandes régions. Le micro-recensement « Mobilité et transport » livrera en sus des informations au niveau des agglomérations. Là encore, les cantons peuvent augmenter à leurs frais la taille de leurs échantillons (voir chapitre 5.2).

Afin de pouvoir réagir à des questions d'actualité politique et scientifique, il est prévu de compléter les enquêtes mentionnées précédemment par une enquête à thèmes multiples et variables (enquête Omnibus). Cette enquête Omnibus est un instrument d'une grande souplesse, qui permet d'obtenir rapidement des informations sur des thèmes d'actualité. Elle sera coordonnée avec une enquête similaire de l'UE, actuellement en phase d'élaboration. Cette enquête par échantillonnage, réalisée selon les besoins auprès de quelque 3000 personnes, livrera des résultats à l'échelon de la Suisse qui pourront être exploités et publiés rapidement.

2.2 Le recensement comme élément d'un système plus vaste

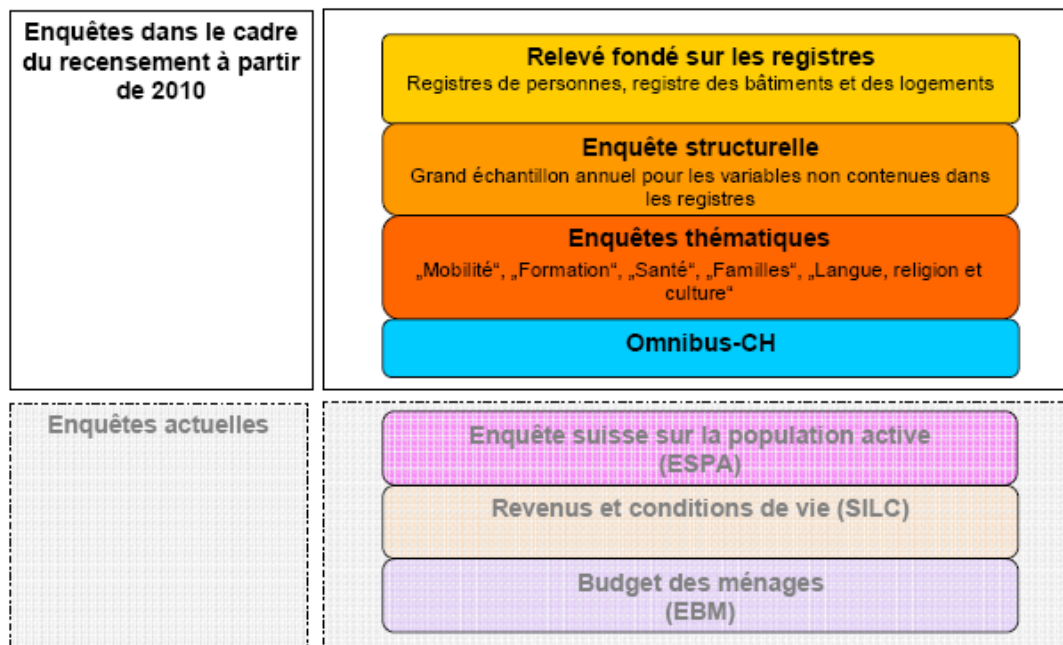
Dans sa nouvelle formule, le recensement sera la clé de voûte du nouveau système de statistiques sur les personnes et les ménages. Il fera partie intégrante de ce système fondé sur l'exploitation combinée de registres administratifs existants et d'enquêtes par échantillonnage auprès des personnes et des ménages. Les différentes enquêtes seront coordonnées et harmonisées sur les plans du contenu, de la méthode et de l'organisation. Le système dans son ensemble multipliera à terme les bénéfices escomptés de la somme de chacune d'elles.

Les nouvelles composantes du recensement viennent s'ajouter à des enquêtes existantes et complètent l'image d'ensemble des statistiques socioéconomiques (figure 2). Trois enquêtes annuelles sont déjà régulièrement réalisées dans les domaines thématiques «travail» et «revenus, consommation et conditions de vie».

- L'enquête suisse sur la population active (ESPA) livre des données sur le marché du travail et sur la vie active en général. Une fois harmonisée avec son pendant européen, elle fournira des résultats à un rythme trimestriel.
- L'enquête sur le budget des ménages (EBM) fournit régulièrement des informations sur les habitudes de consommation et sur les revenus des ménages privés de Suisse.

- L'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC pour Statistics on Income and Living Conditions), introduite en 2007, couvre une vaste palette thématique, touchant entre autres les revenus, la formation, le travail, la prise en charge des enfants, la composition des ménages, les conditions de logement ou encore la santé.

Figure 2 : Le système intégré de statistiques sur les personnes et les ménages



2.3 Les éléments d'intégration du système de recensement

Le nouveau recensement ne déploiera tout son potentiel que s'il constitue un système véritablement intégré. Son efficacité dépassera alors largement les gains additionnés des différentes statistiques. Pour tirer pleinement parti de ces synergies, il faut disposer d'éléments d'intégration rattachant les enquêtes à leurs différentes sources de données. Ce rôle est assuré par les quatre éléments suivants :

- le recours à des univers de base communs;
- le nouveau numéro AVS;
- les identificateurs de bâtiment et de logement (EGID / EWID);
- des variables clés.

2.3.1 Des univers de base communs

Le regroupement des différentes enquêtes ne peut se faire que sur des bases communes. Les composantes du système doivent donc reposer sur des univers de base identiques, définis de manière uniforme et harmonisés. Avec les unités statistiques observées, ces univers fixent le cadre des statistiques sur les personnes, les ménages et les logements.

Les statistiques réalisées dans le cadre du recensement reposent sur les univers de base suivants :

- la population résidente permanente. Cet univers de base, qui se fonde sur la relation d'annonce établie avec la commune, englobe l'ensemble des personnes de nationalité suisse ayant déclaré un domicile principal en Suisse, ainsi que tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour ou d'établissement d'une durée minimale

de 12 mois ou d'autorisations de séjour de courte durée équivalant à une durée cumulée minimale de 12 mois, à l'exclusion de celles enregistrées dans le processus d'asile. Sont également comprises dans cet univers de base, les personnes enregistrées dans le processus d'asile et totalisant au moins 12 mois de séjour.

- les **ménages privés**, à savoir tous les groupes de personnes vivant dans un même logement. Font exception les ménages collectifs tels que les définit l'ordonnance sur l'harmonisation de registres (OHR) ;
- les **bâtiments à usage d'habitation et leurs logements**.

2.3.2 Le nouveau numéro AVS

La loi sur l'harmonisation de registres (LHR) définit les registres officiels de personnes dans lesquels le nouveau numéro AVS doit figurer. Ce numéro peut être utilisé à des fins statistiques, comme numéro d'identification de personne (NIP). L'introduction d'un NIP dans les registres cités dans la loi est essentielle pour l'appariement des données à des fins statistiques. Les données pourvues du nouveau numéro AVS sont considérées comme non anonymisées. C'est pourquoi, des mesures doivent être prises pour assurer la protection de la personnalité et des données. L'introduction d'un ou de plusieurs numéros statistiques spécifiques (pseudo-identificateur) ainsi que des mesures techniques supplémentaires de protection rempliront ce rôle.

2.3.3 Les identificateurs de bâtiment et de logement

Dans le cadre de l'harmonisation des registres, les identificateurs fédéraux de bâtiment (EGID) et de logement (EWID) figurant dans le RegBL doivent être reportés dans les registres des habitants et attribués aux habitants concernés. On peut ainsi former les ménages uniquement à partir des données des registres. Tel qu'il figure dans le RegBL, l'identificateur de logement (EWID) se présente sous la forme d'un numéro à trois chiffres. Ce numéro est unique à l'intérieur d'un même bâtiment et est toujours indiqué accompagné de l'EGID.

2.3.4 Les variables clés

La définition de variables clés vise elle aussi à assurer l'homogénéité structurelle des informations statistiques. A l'avenir, toutes les enquêtes contiendront de telles variables clés harmonisées, qui permettent de délimiter et d'identifier sans équivoque des groupes de population. Ces clés de référence assurent une dénomination commune minimale, garantissent la comparabilité des résultats provenant des différentes statistiques et permettent l'observation dans la durée de groupes de population spécifiques.

T1 Aperçu des variables clés

Variables clés				
Source	Variables clés	Variables		
		concernant la personne cible	concernant les autres membres du ménage	concernant le ménage
Variables géographiques pour la localisation du ménage				
R	Domicile principal	<input checked="" type="checkbox"/>		
R	Domicile secondaire	<input checked="" type="checkbox"/>		
Variables démographiques				
R	Sexe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
R	Date de naissance	<input checked="" type="checkbox"/>		
A	Age (en années révolues)		<input checked="" type="checkbox"/>	
R	Etat civil	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
R / E	Nationalité (1ère / 2ème)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
R	Catégorie d'autorisation de séjour	<input checked="" type="checkbox"/>		
Variables ayant trait au marché du travail et socioéconomiques				
E	Situation sur le marché du travail	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
E	Statut d'activité	<input checked="" type="checkbox"/>		
E	Situation professionnelle	<input checked="" type="checkbox"/>		
E	Taux d'occupation	<input checked="" type="checkbox"/>		
E	Profession exercée	<input checked="" type="checkbox"/>		
E / V	Employeur: lieu de travail, taille de l'entreprise, forme juridique, branche économique	<input checked="" type="checkbox"/>		
A	Catégorie socioprofessionnelle*	<input checked="" type="checkbox"/>		
Variables ayant trait à la formation				
E	Formation achevée la plus élevée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Variables ayant trait à l'immigration				
R	Pays de naissance (étrangers) / lieu de naissance (Suisse)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
R / E	Immigration (année et pays d'origine)	<input checked="" type="checkbox"/>		
E	Mode d'acquisition de la nationalité suisse	<input checked="" type="checkbox"/>		
Variables ayant trait à la structure des ménages				
R	Taille du ménage			<input checked="" type="checkbox"/>
E	Type de ménage			<input checked="" type="checkbox"/>
Variables ayant trait au logement				
E	Statut d'occupation du logement			<input checked="" type="checkbox"/>
A	Données établies à partir des données d'autres enquêtes, de registres ou d'autres sources	* Donnée établie à partir des variables: situation sur le marché du travail, statut d'activité, situation professionnelle, profession exercée, formation achevée la plus élevée, taille et forme juridique de l'entreprise, catégorie de grandeur de la commune pour les fonctions au niveau communal		
E	Données relevées			
R	Données tirées d'un registre officiel			
V	Données relevées, reliées avec des registres, puis codées			

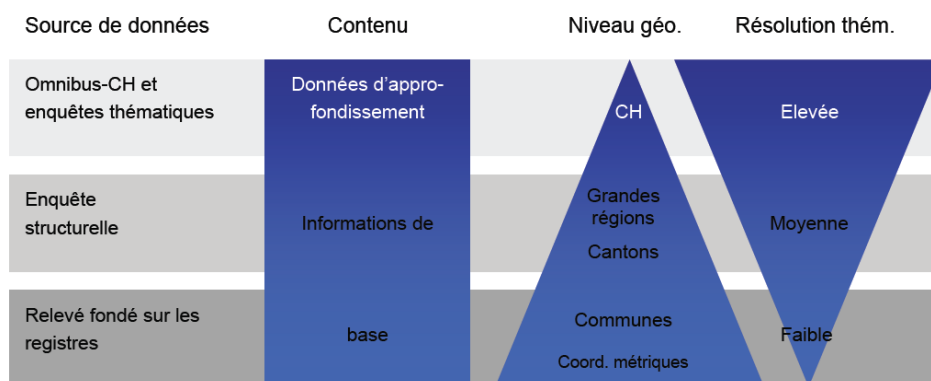
3 Programme de relevés et informations fournies

Le nouveau système d'information statistique est centré sur la population résidante de la Suisse, plus précisément sur les ménages et les personnes qui la composent. Via la personne, un lien peut être établi avec le logement et le bâtiment. Le nouveau recensement combine quatre dispositifs de relevé, ainsi que les données obtenues à partir de ces derniers. Il permet de produire quatre types de statistiques, qui se distinguent par leur couverture thématique et par leur niveau d'agrégation géographique.

- Statistiques de base sur la population, les ménages, les bâtiments et les logements réalisées à un rythme annuel à partir du relevé complet des registres.
- Statistiques structurelles réalisées à un rythme annuel à partir des données de l'enquête structurelle et du relevé fondé sur les registres. Ces statistiques reprennent les thèmes «traditionnels» du recensement. Elles viennent compléter les statistiques de base avec des informations complémentaires et fournissent la matière aux analyses des différents domaines thématiques, jusqu'au niveau cantonal.
- Statistique d'approfondissement réalisée à un rythme annuel et consacrée alternativement à l'un des domaines thématiques «mobilité et transport», «formation de base et formation continue», «santé», «familles et générations» ou encore «langue, religion et culture» sur une période de cinq ans.
- Statistiques sur des sujets d'actualité réalisées à un rythme annuel à partir des résultats de l'enquête Omnibus et des relevés fondés sur les registres.

Le système global regroupe l'ensemble des résultats des statistiques de base, des statistiques structurelles et des statistiques thématiques d'approfondissement qui concernent les personnes, les ménages, les bâtiments et les logements. Cette approche transversale et l'intégration des données issues de ces différentes sources permettent de couvrir les domaines thématiques considérés. Le schéma suivant illustre de manière simplifiée les principes de cette intégration (figure 3):

Figure 3 : Principes d'intégration des statistiques



L'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2007, de l'accord bilatéral sur la statistique conclu avec l'UE impose à la Suisse un cadre institutionnel et juridique nouveau. La Suisse doit dorénavant s'assurer de la compatibilité de ses statistiques avec celles de l'UE et de l'AELE. Elle a ainsi repris de l'UE les actes juridiques correspondants. Dans la perspective du recensement de 2010, la Commission économique de l'ONU pour l'Europe (CEE-ONU) et l'Office statistique des communautés européennes (Eurostat) ont émis des recommandations sur le recensement de la population et des bâtiments. Celles-ci fixent les caractères à relever et les caractères additionnels recommandés, ainsi que les classifications et les définitions qui garantissent la comparabilité des résultats au niveau international. La Suisse applique ces recommandations aux statistiques réalisées dans le cadre du recensement de la population. Les exigences pour les prochains recensements fixées dans le règlement de l'UE (règlement en préparation) seront également prises en considération.

3.1 Statistiques de base sur les personnes et les ménages

3.1.1 Utilités et attentes

Les statistiques de base sur les personnes et les ménages forment l'élément central du nouveau système statistique. Le relevé fondé sur les registres en constitue la principale source. L'exploitation des données démographiques concernant l'ensemble de la population a lieu chaque année. Elle porte sur la population résidante totale vivant dans des ménages privés et collectifs et permet d'obtenir des informations annuelles à une petite échelle (commune ou infracommunale). Les sources de données sur la population permettent de réaliser des statistiques transversales, ainsi que des analyses longitudinales.

En livrant des informations détaillées sur la population, sur son effectif, sa composition, sa dynamique et sa répartition spatiale, ces statistiques de base aident à la prise de décision et à la planification au niveau fédéral, cantonal et communal. A ces différents échelons du système politique suisse, les données démographiques servent au développement de politiques - et à leur évaluation - ainsi qu'à la planification dans de nombreux domaines qui vont des transports à la santé, en passant par la formation, l'énergie, l'environnement, l'organisation du territoire et les assurances sociales.

Les pouvoirs publics et les entreprises du secteur public sont parmi les principaux utilisateurs des statistiques de la population. Ces informations permettent, par exemple, de répartir entre les cantons les sièges du Conseil national. Les statistiques de la population sont également utilisées pour la nouvelle péréquation financière, entrée en vigueur en 2008, qui a pour but de réduire les disparités cantonales et de compenser les charges excessives dues aux facteurs géographiques ou sociodémographiques.

Au Département fédéral de l'intérieur, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) se base sur les données de population pour attribuer les subsides à l'assurance maladie et l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) utilise les scénarios de l'évolution de la population pour modéliser le financement futur de l'AVS. Pour distribuer la part du produit de la redevance poids lourds qui revient aux cantons, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) utilise également les chiffres de population. Ce ne sont là que quelques exemples de l'utilisation des statistiques de la population au niveau fédéral.

Les cantons et les communes sont d'autres utilisateurs importants de ces données. Ainsi, certains cantons ont un système de péréquation intercommunal qui nécessite des informations précises sur la population. Les partenaires sociaux font aussi partie des utilisateurs des statistiques de la population. Grâce à elles, ils peuvent par exemple observer les effets de l'introduction de la libre circulation des personnes avec l'Union européenne.

Le secteur privé et les entreprises utilisent les statistiques de la population, entre autres pour établir des études de marché, pour planifier leurs besoins en personnel ou pour choisir l'emplacement de nouveaux locaux. Les caisses de pension et les compagnies d'assurance-vie ont besoin de données démographiques pour calculer leurs risques et pour établir leurs tables de cotisations en fonction des données sur l'âge et le sexe.

Les milieux de la science et de la recherche utilisent les données démographiques pour effectuer des analyses détaillées de différents phénomènes de société liés à la fécondité, la mortalité ou les migrations. Les résultats de ces analyses apportent des contributions concrètes au traitement des questions politiques dans le domaine de la santé, de la politique familiale, de la politique de l'intégration ou de la politique régionale.

Finalement, les statistiques de la population jouent aussi un rôle central dans le système de la statistique publique. Elles servent à définir les univers de base (personnes et ménages) des enquêtes par échantillonnage et fournissent les données nécessaires à la pondération et à

l'extrapolation de leurs résultats. En effet, pour corriger les non-réponses, ainsi que les biais et pour être en mesure d'extrapoler les résultats à l'ensemble de la population, il est nécessaire de soumettre les données à un traitement statistique que l'on ne peut effectuer que si l'on connaît les univers de base et leurs structures. Dans de nombreuses statistiques, les données sur la population servent de données de référence pour calculer des taux ou des rapports (par ex. le taux de chômage, le revenu par habitant, etc.). Elles sont également utilisées comme base pour l'établissement de modèles prospectifs notamment dans les domaines des transports, de l'énergie et des assurances sociales.

3.1.2 Thèmes

Les statistiques de base sur les personnes et les ménages livrent des informations et des chiffres-clés sur l'effectif et la structure de la population, ainsi que sur son évolution, due aux mouvements naturels (naissances et décès) et aux mouvements migratoires. L'évolution de la population est étudiée de manière rétrospective et de manière prospective (projections/scénarios).

Ces statistiques doivent:

- ⇒ livrer régulièrement des données exhaustives sur l'effectif et la structure (âge, sexe, état civil, nationalité, etc.) de la population résidant en Suisse ;
- ⇒ fournir des informations sur les univers de base des personnes et des ménages, ainsi que sur les différents sous-groupes de population, comparables dans l'espace et dans le temps;
- ⇒ fournir des données sur les mouvements (naissances, décès, migrations) et l'évolution de la population résidante, ainsi que des bilans démographiques;
- ⇒ donner des informations sur la répartition spatiale de la population sur le territoire de la Confédération. Elles sont disponibles au niveau des cantons et des communes, mais aussi pour de petites unités infra-communales.

Voici les principaux thèmes abordés :

- ⇒ effectif et structure (par âge, sexe, nationalité, état civil, etc.) de la population
- ⇒ évolution de la population
- ⇒ répartition de la population
- ⇒ scénarios de l'évolution future de la population de la Suisse et des cantons
- ⇒ migration internationale et interne
- ⇒ naissances, décès et accroissement naturel
- ⇒ mariages et divorces, partenariats enregistrés et dissous
- ⇒ adoptions et reconnaissances de paternité
- ⇒ nombre, taille et composition des ménages

3.1.3 Output de base

Les statistiques de base sur la population livrent des informations annuelles.

T2 Informations livrées par les statistiques démographiques de base

Cluster	Liste détaillée
Effectif et structure de la population	⇒ Population résidante permanente et non permanente par âge, sexe, état civil, nationalité, lieu de naissance, type d'autorisation (étrangers), motif de l'immigration et durée du séjour en Suisse

Cluster	Liste détaillée
Bilans démographiques	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Bilans annuels de la population résidante permanente et non permanente par âge, sexe et nationalité, y c. les naissances vivantes, décès, excédents de naissances, immigrations, émigrations, solde migratoire, acquisition de la nationalité suisse ou d'une autre nationalité ⇒ Bilans annuels de la population résidante permanente et de la population résidante non permanente par âge, sexe, état civil et nationalité (CH/étrangère), y c. les changements d'état civil, décès, immigrations, émigrations, solde migratoire et acquisition de la nationalité suisse
Changement de statut	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Changement de statut à l'intérieur de la population résidante permanente de nationalité étrangère par âge, sexe, état civil et nationalité ⇒ Population étrangère : passage du statut de population résidante non permanente à celui de population résidante permanente (et inversement) par âge, sexe, état civil et nationalité
Acquisition de la nationalité suisse	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Acquisition de la nationalité suisse par mode d'acquisition, âge, sexe et nationalité précédente ⇒ Acquisition de la nationalité suisse par nationalité précédente, sexe, état civil et nationalité du conjoint ⇒ Acquisition de la nationalité suisse par nationalité précédente, lieu de naissance et durée d'établissement en Suisse
Migrations	<p>Migrations internes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Migrations intercommunales (ventilées entre migrations intra-cantonales et migrations inter-cantonales) de la population résidante permanente (éventuellement de la population résidante non permanente) par âge, sexe, état civil, nationalité et type d'autorisation (étrangers) ⇒ Solde migratoire intercommunal (ventilé entre solde migratoire intra-cantonal et solde migratoire inter-cantonal) par âge, sexe, état civil et nationalité <p>Migrations internationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Immigrations et émigrations de la population résidante permanente et non permanente par âge, sexe, état civil, nationalité, lieu de naissance, type d'autorisation (étrangers), pays de départ et pays de destination ⇒ Solde migratoire international de la population résidante permanente et non permanente par âge, sexe, état civil, nationalité, lieu de naissance et type d'autorisation (étrangers) ⇒ Emigrations de la population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère par âge, sexe, état civil, nationalité, type d'autorisation, lieu de naissance et durée d'établissement en Suisse ⇒ Immigrations de la population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère par âge, sexe, état civil, nationalité, type d'autorisation, lieu de naissance et motif d'immigration

Cluster	Liste détaillée
Ménages privés	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Ménages privés selon leur taille (nombre de personnes) et leur composition, par âge, sexe, état civil, nationalité, lieu de naissance, appartenance religieuse, type d'autorisation (étrangers) et durée de résidence des membres du ménage ⇒ Ménages privés selon le type de ménage et sa taille et selon les caractéristiques de ses membres
Ménages collectifs	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Ménages collectifs selon leur taille (nombre de personnes) et leur composition
Mariages	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Personnes qui se marient selon l'âge, le sexe, l'état civil, la nationalité avant le mariage et l'appartenance religieuse ⇒ Personnes qui se marient selon l'âge des conjoints, le sexe, l'état civil, la nationalité avant le mariage et l'appartenance religieuse ⇒ Mariages par mois
Partenariats enregistrés	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Personnes qui concluent un partenariat enregistré selon l'âge, le sexe, l'état civil, la nationalité avant la conclusion du partenariat et l'appartenance religieuse ⇒ Personnes qui concluent un partenariat enregistré selon l'âge des partenaires, l'état civil, la nationalité avant la conclusion du partenariat et l'appartenance religieuse ⇒ Partenariats enregistrés par mois
Divorces	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Divorces, séparations, déclarations d'annulation de mariage ⇒ Divorces selon le motif du jugement ⇒ Personnes divorcées selon l'âge, le sexe et la nationalité avant et après le mariage ⇒ Personnes divorcées selon l'âge des ex-conjoints, le sexe et la nationalité avant et après le mariage ⇒ Divorces selon la durée du mariage ⇒ Divorces par mois ⇒ Divorces selon l'attribution du droit de garde des enfants mineurs ⇒ Divorces selon le nombre et l'âge des enfants mineurs
Dissolution de partenariats enregistrés	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Partenariats dissous selon le motif de la dissolution ⇒ Ex-partenaires selon l'âge, le sexe et la nationalité avant et après la conclusion du partenariat ⇒ Ex-partenaires selon l'âge, le sexe et la nationalité avant et après la conclusion du partenariat ⇒ Partenariats dissous selon la durée du partenariat ⇒ Partenariats dissous par mois
Veuvages	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Personnes veuves selon l'âge, le sexe et la nationalité ⇒ Personnes veuves et personnes décédées selon l'âge des ex-conjoints, le sexe et la nationalité ⇒ Décès du conjoint selon la durée du mariage ⇒ Décès du conjoint selon le sexe du conjoint survivant et le nombre et l'âge des enfants mineurs

Cluster	Liste détaillée
Reconnaisances de paternité	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Reconnaissances de paternité selon l'âge de l'enfant et le mode de reconnaissance ⇒ Reconnaissances de paternité par mois
Adoptions	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Personnes adoptées selon les personnes adoptantes (beau-père, belle-mère, couple marié, personne seule) ainsi que l'âge, le sexe et la nationalité des personnes adoptantes ⇒ Personnes adoptées selon l'âge au moment de l'adoption, le sexe et la nationalité avant l'adoption ⇒ Adoptions par mois
Naissances vivantes	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Naissances vivantes selon le sexe et la nationalité de l'enfant ⇒ Naissances vivantes selon l'âge, l'état civil et la nationalité de la mère ⇒ Naissances vivantes selon l'âge et la nationalité du père ⇒ Accouchements (naissances multiples) ⇒ Naissances vivantes par mois ⇒ Naissances vivantes selon l'âge et la nationalité des mères mariées, la durée du mariage et le rang dans la fratrie
Morts-nés	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Mort-nés selon le sexe de l'enfant ⇒ Mort-nés selon l'âge, l'état civil et la nationalité de la mère ⇒ Mort-nés par mois
Décès	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Décès selon l'âge, le sexe, l'état civil et la nationalité ⇒ Décès au cours de la première année d'existence selon le sexe et la nationalité ⇒ Décès par mois
Scénarios démographiques	<p>Pour chaque année de projection et chaque scénario (par âge, sexe et nationalité) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Population résidante permanente au 31 décembre ⇒ Nombre de naissances selon l'âge de la mère ⇒ Nombre de décès ⇒ Nombre d'immigrations ⇒ Nombre d'émigrations ⇒ Nombre d'acquisitions de la nationalité suisse

Cluster	Liste détaillée
Indicateurs démographiques	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Indicateurs de la structure de la population (âge, sexe, état civil) ⇒ Indicateurs de la fécondité : indicateur conjoncturel de fécondité, taux de fécondité par âge, descendance finale des générations, âge moyen à la maternité ⇒ Indicateurs de la mortalité : taux de mortalité infantile, quotients de mortalité, tables de mortalité annuelles, tables de mortalité par générations, espérance de vie à chaque âge ⇒ Indicateurs de nuptialité : taux de nuptialité, âges moyens au mariage ⇒ Indicateurs de divortialité : taux de divortialité, durée moyenne du mariage au moment du divorce ⇒ Indicateurs de la migration : taux brut d'immigration, taux brut d'émigration, taux de migration nette, taux brut de migration interne

3.2 Statistiques de base sur les bâtiments et les logements

3.2.1 Utilités et attentes

Les statistiques de base consacrées aux logements livrent des informations sur l'effectif et la structure des bâtiments et des logements, ainsi que sur les conditions d'habitation. Elles portent sur l'ensemble des bâtiments à usage d'habitation et des logements en Suisse. Elles permettent de suivre régulièrement l'évolution du marché du logement et aident au choix de mesures pour en optimiser le développement. Ces statistiques servent à établir des scénarios et des prévisions dans le domaine du logement (par ex. estimation des besoins de logement dans les 10 ans à venir, scénarios de construction destinés à l'aménagement local du territoire, etc.). Combinées avec les informations de base sur la population et les ménages, les informations tirées du Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) permettent d'obtenir des informations annuelles géocodées sur les conditions de logement des différents groupes de population et sur l'évolution dans le temps de ces conditions. On disposera ainsi d'informations annuelles à une petite échelle (commune ou infracommunale).

Au niveau fédéral, les principaux utilisateurs de statistiques dans ce domaine sont l'Office fédéral du logement (OFL), l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). L'OFL a besoin de données statistiques pour mener à bien ses recherches ainsi que pour donner des impulsions au marché du logement, par le développement de bases de décisions et de concepts, ainsi que d'outils permettant de vérifier l'efficacité des mesures.

L'OFEN recourt aux grandeurs énergétiques (consommation d'énergie, surface de référence énergétique) relatives aux bâtiments pour développer des mesures destinées à réduire la consommation énergétique et pour vérifier les effets de la politique énergétique. Parmi les autres utilisateurs de ces résultats, on trouve les universités, les instituts de recherche et les bureaux d'études privés. Ces derniers y ont recours avant tout pour estimer l'évolution du marché du logement, afin de permettre aux communes d'établir leurs plans d'aménagement locaux. La désignation de nouvelles zones à bâtir s'effectue sur la base des besoins estimés en surface habitable et en logements.

Le monitoring des activités de construction en dehors des zones à bâtir (actuellement mis en place) représente un domaine spécifique d'utilisation des données. L'art. 45, al. 1 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire charge l'ARE de contrôler l'impact des prescriptions légales sur

les constructions situées hors des zones à bâtir. Un autre projet de monitoring est prévu dans l'optique de l'abolition de la Lex Koller (acquisition de biens fonciers par des personnes domiciliées à l'étranger). Il s'agit de définir des mesures d'aménagement du territoire permettant de limiter la construction de nouvelles résidences secondaires dans les zones où ce type de d'habitation représente déjà une part importante du parc immobilier.

3.2.2 Thèmes

Les statistiques renseignent sur l'état et sur la structure des bâtiments et des logements, ainsi que sur les conditions de logement. Elles permettent de suivre l'évolution du marché du logement et d'optimiser son développement. Les indicateurs du logement (par ex. nombre d'habitants par pièce, nombre d'habitants par logement, besoins d'espace des habitants) livrent des informations importantes sur les conditions de logement des différents groupes de population et sur l'évolution dans le temps de ces conditions.

Les principaux thèmes abordés sont les suivants:

- ⇒ Effectif des bâtiments et des logements
- ⇒ Âge des bâtiments et des logements, temps écoulé depuis la dernière rénovation
- ⇒ Offre de logements
- ⇒ Evolution du marché du logement
- ⇒ Analyse des déménagements
- ⇒ Aspects environnementaux et énergétiques du logement
- ⇒ Scénarios et prévisions dans le domaine du logement
- ⇒ Conditions de logement de différents groupes de population

3.2.3 Output de base

Les données du RegBL seront exploitées annuellement. Pour certains indicateurs, on combinera les données du RegBL avec celles des registres communaux des habitants. Les statistiques sur les bâtiments et les logements seront exploitables pour différents groupes de population. Des exploitations seront possibles pour tous les niveaux géographiques. Celles portant sur l'offre de logements, ainsi que les analyses sur l'utilisation des logements ne pourront être réalisées qu'à partir du moment où l'introduction de l'identificateur de logement sera achevée.

T3 Informations fournies par les statistiques de base sur les bâtiments et les logements

Cluster	Liste détaillée
Effectif des bâtiments / Type de bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Nombre de bâtiments à usage d'habitation ⇒ Maison individuelle ⇒ Maison à deux logements ⇒ Maison à plusieurs logements ⇒ Bâtiments à usage mixte
Taille des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Nombre d'étages des bâtiments ⇒ Nombre de logements dans le bâtiment
Âge du bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Année de construction ⇒ Dernière rénovation du bâtiment
Infrastructure et équipement technique du bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Type de chauffage ⇒ Agents énergétiques utilisés pour le chauffage ⇒ Installation de fourniture d'eau chaude ⇒ Agents énergétiques utilisés pour l'eau chaude
Effectif de logements / Offre de logements	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Nombre de logements ⇒ Nombre de pièces ⇒ Surface du logement ⇒ Densité d'occupation par pièce (habitants par pièce) ⇒ Densité d'occupation par logement (habitants par logement) ⇒ Surface du logement par habitant
Equipped des logements	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Equipement de cuisine
Analyse de l'utilisation des logements	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Utilisation des logements dans le temps

3.3 Statistiques structurelles

3.3.1 Utilités et attentes

Les statistiques structurelles livrent des informations de base qui dépassent les domaines couverts par les statistiques de base proprement dites. Elles fournissent une vue d'ensemble des structures les plus importantes de la population et donnent de premières indications sur des sujets d'actualité politique que les informations provenant d'autres statistiques doivent approfondir et détailler. La mise à jour annuelle des informations permet en outre de suivre l'évolution structurelle de la population sur les plans économique et social. La liste des caractères a été établie en tenant compte des recommandations de la CEE-ONU et d'Eurostat.

Les statistiques structurelles livrent de premières réponses aux questions relevant de la politique en général et des politiques sectorielles. Les premières touchent notamment aux politiques de l'égalité et des minorités. Les politiques sectorielles couvrent une large palette de thèmes et concernent l'économie, l'environnement, l'organisation du territoire et les transports et, dans le domaine social, la sécurité sociale, la politique familiale, la politique de la santé et celle de la formation. Grâce à son niveau d'agrégation géographique, cette statistique fournit en outre des informations importantes sur la politique de la Confédération et des cantons dans les domaines des langues et des religions.

Les informations structurelles et les vues d'ensemble fournies par ces statistiques s'adressent par définition à un large public et se prêtent à de nombreuses utilisations. Elles représentent une source de renseignements précieux pour les milieux politiques et économiques et pour l'administration, mais aussi pour les médias, les écoles et toutes les personnes intéressées.

3.3.2 Output de base

Les statistiques structurelles viennent compléter les statistiques de base et livrent des informations essentielles à l'analyse des statistiques thématiques du système de recensement. Elles concernent la population résidente, sans les personnes vivant dans un ménage collectif. Les informations sur les logements se rapportent aux logements occupés.

Les statistiques structurelles livrent chaque année des résultats sur les thèmes suivants :

T4 Informations fournies par les statistiques structurelles

Cluster	Liste détaillée
Statistiques de base « Personnes, ménages et logement »	
Thème central « migration »	
Population avec une trajectoire migratoire	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Nationalité à la naissance ⇒ Pays de naissance de la mère ⇒ Pays de naissance du père ⇒ Deuxième et troisième générations ⇒ Mode et année d'acquisition de la nationalité suisse ⇒ Deuxième nationalité ⇒ Séjour à l'étranger, année de l'arrivée en Suisse
Thème central « logement »	
Structure des loyers	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Loyer mensuel ⇒ Nombre de pièces
Propriétaires et locataires	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Statut d'occupation ⇒ Taux de propriétaires
Conditions d'habitation	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Densité d'occupation par pièce (habitants par pièce) ⇒ Densité d'occupation par logement (habitants par logement)
Domaine « travail »	
Activité professionnelle/ participation au marché du travail	⇒ Statut d'activité
	⇒ Profession exercée
	⇒ Situation dans la profession
	⇒ Catégorie socioprofessionnelle
	⇒ Branche d'activité économique, forme juridique et taille de l'entreprise
Chômage	⇒ Nombre d'heures de travail par semaine, taux d'occupation
	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Statut sur le marché de l'emploi ⇒ Taux de sans-emploi
Domaine « mobilité »	
Pendulaires, matrices origine – destination	⇒ Lieu de travail
	⇒ Emplacement de l'école
	⇒ Commune de départ pour se rendre au travail
	⇒ Commune de départ pour se rendre à l'école
	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Nombre de déplacements hebdomadaires pour aller au travail ⇒ Nombre de déplacements hebdomadaires pour aller à l'école

Cluster	Liste détaillée
Moyens de transport	⇒ Moyen de transport utilisé pour se rendre au travail ⇒ Moyen de transport utilisé pour se rendre à l'école
Volume de transport	⇒ Temps nécessaire pour se rendre au travail ⇒ Temps nécessaire pour se rendre à l'école ⇒ Distance pour se rendre au travail ⇒ Distance pour se rendre à l'école
Domaine «formation»	
Plus haute formation achevée	⇒ Formation achevée et plus haute formation achevée ⇒ Evolution de la structure des qualifications de la population ⇒ Migration et structure des qualifications
Formation en cours	⇒ Formation actuelle ⇒ Formation actuelle et exercice d'une activité professionnelle ⇒ Branche d'activité économique et forme juridique de l'école
Formation et marché du travail	⇒ Parcours professionnels après la fin des études ⇒ Parcours de formation atypiques
Profession apprise et profession exercée	⇒ Profession apprise ⇒ Mobilité sociale
Domaine «langue, religion et culture»	
Langue	⇒ Langue principale ⇒ Langue(s) parlée(s) au travail / à l'école ⇒ Langue(s) parlée(s) à la maison ⇒ Langue usuelle
Religion	⇒ Appartenance à une Eglise ou communauté religieuse
Domaine « famille »	
Structure des ménages, types de famille et modes de vie	⇒ Position dans le ménage privé ⇒ Type de ménage ⇒ Taille du ménage
Conciliation famille - travail	⇒ Modèles familiaux : répartition des tâches dans les couples

3.4 Statistiques d'approfondissement relatives aux domaines thématiques

3.4.1 Mobilité et transport

Utilités et attentes

Pour la Suisse, petit pays dont l'économie est axée principalement sur la production de services et sur l'exportation, la mobilité et les transports jouent rôle déterminant. Le raccordement aux grandes voies de transports constitue ainsi un élément clé de la compétitivité économique du pays et de ses régions.

Le rapport du Conseil fédéral sur les défis 2007-2011 place la politique suisse de transports dans une perspective de développement durable. L'objectif principal consiste à répondre à la demande croissante de mobilité par des mesures efficaces, sûres et autant que possible respectueuses de l'environnement. Le but est de ménager la santé et l'environnement et de réduire la consomma-

tion d'énergie et d'espace. La politique des transports doit garantir l'accès de tous les groupes de population et de toutes les régions au réseau de transports. Dans son rapport, le Conseil fédéral souligne la nécessité de renforcer la mobilité douce, qu'il considère comme un domaine à part entière du transport de personnes, au même titre que les transports publics et le trafic individuel motorisé.

Jusqu'ici, les stratégies développées en matière de politique et de planification des transports étaient la plupart du temps axées sur les flux de pendulaires et le trafic de longues distances. La prise en compte de l'évolution du trafic de loisirs s'impose désormais : celui-ci représente aujourd'hui déjà près de la moitié des kilomètres parcourus.

Le rôle de cette statistique est de livrer des informations sur la mobilité générale des personnes dans le domaine des transports routier, ferroviaire, fluvial et aérien. Le but est d'acquérir des connaissances sur le comportement en matière de transport et sur les facteurs qui l'influencent.

La Confédération, les cantons et les communes se partagent les compétences en matière d'aménagement et d'équipement des voies de transport, de coordination des moyens de transports et de sécurité des personnes et de l'environnement. La liste des utilisateurs des statistiques des transports est donc longue. En font partie plusieurs offices fédéraux (Office fédéral des transports, Office fédéral des routes, Office fédéral du développement territorial, Office fédéral de l'aviation civile, Office fédéral de l'environnement, Office fédéral de l'énergie), des entreprises de transports et des exploitants des transports publics. Ces statistiques sont également utilisées par les acteurs de la politique des transports, de l'aménagement du territoire, de la politique énergétique et de la politique environnementale à tous les échelons nationaux, de même que par diverses organisations (associations de défense d'intérêts, organisations représentant les usagers ou le secteur des transports, associations touristiques et de loisirs) et par les usagers des transports eux-mêmes.

Les milieux scientifiques et les chercheurs recourent également à ces données (par ex. études sur les aménagements routiers, travaux sectoriels, travaux de recherche des EPF et des universités cantonales, études internes, recherches menées par des bureaux d'études ou d'ingénieurs). Les études réalisées visent notamment à élaborer des modèles de transport multimodaux permettant de simuler les flux de circulation par route et par rail.

La statistique doit également fournir des données régionalisées. De telles données sont nécessaires au niveau des sept grandes régions (régions urbaines et régions rurales) ainsi que pour les 30 principales agglomérations du pays (en relation avec la politique des agglomérations de la Confédération).

Thèmes

Les statistiques de ce domaine livrent des informations sur la mobilité totale des personnes par transport routier, ferroviaire, fluvial et aérien. Elles servent en premier lieu à décrire le comportement en matière de transport et les facteurs qui déterminent ce comportement. Les principaux thèmes qui intéressent la politique des transports et l'aménagement du territoire sont les suivants:

- ⇒ Comportement en matière de transports
- ⇒ Modifications du comportement : séries chronologiques et effets de cohorte
- ⇒ L'avenir des transports en Suisse : perspectives, projections, scénarios
- ⇒ Aménagement du territoire et planification des transports aux niveaux national et régional : bases pour l'établissement de plans sectoriels et de plans directeurs
- ⇒ Concepts des transports : indicateurs pour une analyse comparative des agglomérations et des régions rurales

- ⇒ Monitoring / controlling: indicateurs du caractère durable de la politique d'aménagement du territoire, de la politique énergétique, de la politique environnementale et de la politique des transports
- ⇒ Planification des infrastructures : fonds d'infrastructure, programmes d'agglomération, futur développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB), fonctionnalité des routes nationales
- ⇒ Modélisation des transports : inputs pour des modèles multimodaux de transport de personnes aux niveaux national et régional
- ⇒ Répartition modale : répartition du trafic entre trafic individuel motorisé / transports publics / mobilité douce selon le motif de déplacement (trafic pendulaire, d'achats, professionnel et de loisirs)

Output de base

L'output de base est ventilé par groupes de population et par niveaux géographiques. Au niveau géographique, on retiendra avant tout les ensembles suivants: grandes régions, zones urbaines et zones rurales, centres urbains et agglomérations. Pour les principaux indicateurs, une distinction sera faite selon le motif du déplacement (trafic pendulaire, d'achats, d'utilité, de loisir ou de tourisme), le moyen de transport et le jour de la semaine.

T5 Informations fournies pour le domaine « Mobilité et transport »

Cluster	Liste détaillée (exemple)
Possession et utilisation de véhicules, abonnements aux transports publics	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Possession et utilisation de véhicules ⇒ Trajets effectués par les voitures privées et les motos ⇒ Permis de conduire et places de stationnement ⇒ Possession d'abonnements aux transports publics ⇒ Utilisation de véhicules et des transports publics
Moyens de transport	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Répartition modale ⇒ Voiture : utilisation et taux d'occupation ⇒ Transports publics ⇒ Déplacements à pied et à bicyclette
Intensité des déplacements	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Indicateurs de mobilité (distances, durées) ⇒ Personnes mobiles et personnes non mobiles ⇒ Intensité des déplacements au fil de la journée ⇒ Déplacements et étapes ⇒ Longueur et durée des étapes et des déplacements
Motifs de déplacement	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Déplacements pour le travail, l'école ou la formation ⇒ Déplacements pour les achats ⇒ Déplacements pour rendre service et pour accompagner des personnes ⇒ Déplacements pour les loisirs, selon les activités de loisirs ⇒ Déplacements professionnels et voyages de service
Voyages d'une journée et voyages avec nuitées	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Voyages d'une journée et voyages avec nuitées : fréquence, durée et distance ⇒ Voyages d'une journée et voyages avec nuitées : destinations, motifs et choix du moyen de transport
Distance parcourue par année	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Distances (en Suisse et à l'étranger, mobilité quotidienne et occasionnelle) ⇒ Répartition des moyens de transport et motif de déplacement ⇒ Mobilité annuelle de divers groupes de population

Cluster	Liste détaillée (exemple)
Points de vue	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Taxes et affectation des recettes ⇒ Trafic routier ⇒ Transports publics

3.4.2 Formation de base et formation continue

Utilités et attentes

La formation (de base et continue) et la qualification professionnelle constituent un pilier important de l'économie et de la société. La formation est le moteur de la compétitivité et de l'esprit d'innovation et sert de rempart contre le chômage et la pauvreté. Selon le rapport publié par l'Etat-major de prospective de l'administration fédérale, la Suisse va devoir relever les défis suivants ces prochaines années :

- ⇒ Consolider les réformes lancées dans le domaine des hautes écoles
- ⇒ Augmenter le taux de diplômés du degré tertiaire et résoudre les problèmes de capacité
- ⇒ Mettre en œuvre les processus de Bologne et de Copenhague (paysage européen de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle)
- ⇒ Obtenir une reconnaissance internationale des diplômes des hautes écoles spécialisée
- ⇒ Viser une formation postobligatoire pour, si possible, l'ensemble des jeunes
- ⇒ Renforcer la présence de la Confédération dans la formation continue professionnelle
- ⇒ Améliorer l'égalité des chances des jeunes d'origine migrante face au système de formation.

Le 21 mai 2006, le peuple et les cantons ont approuvé un nouvel article constitutionnel sur la formation¹. Celui-ci charge la Confédération et les cantons de veiller à la perméabilité de l'espace suisse de formation. L'article conforte la politique de réformes lancée au milieu des années 1990 dans le domaine Formation, recherche et innovation (FRI) et sert de référence à une politique de la formation cohérente, axée sur des objectifs. La création des hautes écoles spécialisées en 1996, l'entrée en vigueur de la loi sur l'aide aux universités en 2000 et la loi-cadre sur les hautes écoles, en préparation, doivent amener la Confédération et les cantons à collaborer plus étroitement au pilotage du système des hautes écoles et à mieux cibler l'attribution des faibles ressources à disposition. La loi fédérale sur la formation professionnelle, entrée en vigueur en 2002, vise quant à elle à moderniser la formation professionnelle.

La Confédération, les cantons et les communes se partagent les compétences relatives à la politique de la formation. La coordination et l'harmonisation des efforts entre ces trois niveaux administratifs nécessitent des échanges d'informations, la possibilité de procéder à des contrôles et, surtout, un monitoring efficace, seul capable de livrer les connaissances nécessaires au pilotage du système. La liste des utilisateurs des statistiques sur la formation est par conséquent variée. Parmi ceux-ci figurent les directions cantonales de l'instruction publique et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), ainsi que d'autres organismes, comme la Conférence universitaire suisse (CUS) et la Conférence suisse des offices de formation professionnelle (CSFP). Parmi les principaux autres bénéficiaires de ces statistiques, on citera les offices fédéraux actifs dans le domaine de la formation. Il s'agit en premier lieu du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER), de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), de l'Office fédéral des migrations (ODM) et du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG).

1 Art. 61a Cst.

Les hautes écoles (universités, hautes écoles spécialisées, hautes écoles pédagogiques) et d'autres institutions scientifiques utilisent également ces statistiques.

Thèmes

Le domaine « formation de base et formation continue » livre de nombreuses informations sur la formation de base et la formation continue en Suisse. Ces données sont importantes pour la politique de la formation, pour évaluer les résultats des réformes dans ce domaine et pour élaborer les mesures nécessaires (prévisions). La réalisation de rapports qui reflètent fidèlement la réalité nécessite des informations sur les thèmes suivants :

- ⇒ Activités de formation et d'apprentissage (tout au long de la vie)
- ⇒ Développement, adaptation et renouvellement du capital humain : niveau de formation et de qualifications ;
- ⇒ Perméabilité du système de la formation et de la science : parcours de formation
- ⇒ Egalité des chances dans le système de la formation et de la science
- ⇒ Déterminants de la formation et effets de ces déterminants
- ⇒ Formation continue en Suisse

Output de base

L'output de base est ventilé selon l'âge, le sexe, la trajectoire migratoire, le niveau de formation des parents, la composition du ménage, le revenu familial, le travail non rémunéré et le statut sur le marché du travail.

T6 Informations fournies pour le domaine « Formation de base et formation continue »

Cluster	Liste détaillée (exemple)
Formation achevée la plus élevée	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Niveau de formation formelle achevée le plus élevé ⇒ Prévisions relatives au niveau de la formation achevée la plus élevée ⇒ Nombre d'années de formation
Parcours de formation	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Nombre de formations achevées par niveau de formation ⇒ Profession(s) apprise(s) et/ou filière(s) choisie(s) ⇒ Formations formelles temporairement ou définitivement interrompues ⇒ Changements survenus dans le parcours de formation ⇒ Deuxième formation professionnelle, reconversion professionnelle ⇒ Formations continues spécifiques ou étrangères au domaine
Activités de formation en cours	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Participation à des activités de formation de base et de formation continue ⇒ Dépenses individuelles en faveur d'activités de formation ⇒ Types d'apprentissage
Formation et marché du travail	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Chômage, chômage des jeunes
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Compétences de la population ⇒ Utilisation des compétences ⇒ Qualité de la formation (de base et continue) et évolution des compétences ⇒ Effets socioéconomiques des compétences

Cluster	Liste détaillée (exemple)
Points de vue	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Satisfaction à l'égard de sa propre formation ⇒ Intention de participer à des formations non formelles (supplémentaires), raisons d'une non-participation à de telles formations ⇒ Attitude à l'égard de la formation continue

3.4.3 Santé

Utilités et attentes

La santé de la population suisse dépend d'un grand nombre de facteurs, qui agissent à différents niveaux. Outre les conditions sociales et économiques et le contexte politique, l'environnement naturel et les atteintes subies par ce dernier déterminent les conditions-cadre pour la santé de la population. La Confédération et les cantons agissent sur l'offre de prestations et sur l'accès aux soins par voie législative (loi sur l'assurance-maladie par exemple), par des investissements dans les infrastructures de soins et en finançant la formation et la recherche, etc.

Au niveau individuel, l'état de santé est influencé par le mode de vie et par le comportement lesquels sont déterminés à leur tour par des facteurs tels que l'âge, le sexe, l'origine et les prédispositions génétiques, ainsi que par la situation socioéconomique.

Le rapport « Défis 2007-2011 » de l'Etat-major de prospective de l'Administration fédérale a défini les objectifs prioritaires et les défis suivants dans le domaine de la politique de santé et de la prise en charge : en premier lieu, changement de paradigme avec le passage d'un système mettant trop l'accent sur la médecine curative à un système davantage axé sur la prévention des maladies et la promotion de la santé. Il est en principe possible d'éviter un grand nombre de maladies et de problèmes de santé. L'amélioration des compétences de la population dans le domaine de la santé, ainsi que la prise en compte du facteur santé dans tous les domaines politiques (marché du travail, politique sociale, environnement, transports, etc.) peuvent y contribuer. Enfin, les mesures de prévention et de promotion de la santé doivent permettre d'endiguer la spirale des coûts de la santé. La réalisation de ces objectifs passe par une action concertée de tous les acteurs impliqués.

La liste des utilisateurs de données sur l'état de santé et sur le comportement en matière de santé est longue et variée. Au niveau fédéral, l'Office fédéral de la santé publique représente le principal client. Le Secrétariat à l'économie (seco), l'Office fédéral du sport (OFSP), l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), le Bureau de prévention des accidents (bpa) et l'Office fédéral de la statistique (OFS) lui-même recourent également à ces statistiques pour produire des analyses et des indicateurs dans les domaines de l'économie, de la société et de la conduite de l'Etat. L'Observatoire de la santé (Obsan), qui travaille entre autres pour le compte des directions de la santé publique des cantons, fait également usage de ces données statistiques, de même que les partenaires sociaux et les assurances-maladie. Les universités et les instituts de recherche les utilisent pour leurs travaux de recherche fondamentale ou appliquée, souvent effectués sur mandat de la Confédération ou des cantons. Au niveau international, les données statistiques sont principalement utilisées par Eurostat, par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Thèmes

Les statistiques de ce domaine se rapportent aux individus et livrent des informations et des indicateurs sur l'état de santé de la population et sur son comportement en la matière, ainsi que sur le système de soins. Voici les principaux thèmes abordés:

⇒ Etat de santé, maladies, handicaps

- ⇒ Prévention des problèmes de santé
- ⇒ Conditions de vie et santé : capital humain et social, statut social, situation socioéconomique, attitudes face à l'environnement social et physique, à l'origine sociale et à la situation financière
- ⇒ Comportement et mode de vie: comportements favorables et comportements nuisibles à la santé
- ⇒ Offre de prestations de soins et recours à ces prestations : palette de prestations hospitalières et ambulatoires, recours aux prestations de base et aux prestations complémentaires, aux services médico-sociaux
- ⇒ Aide informelle : données sur les prestations fournies à titre gratuit par l'entourage
- ⇒ Situation en matière d'assurances

Output de base

L'output de base est ventilé le sexe, les groupes d'âge, le niveau de formation, la trajectoire migratoire, la composition du ménage et le revenu.

T7 Informations fournies pour le domaine « Santé »

Cluster	Liste détaillée (exemple)
Etat de santé	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Etat de santé autoévalué ⇒ Troubles psychiques ou physiques durables ⇒ Maladies ⇒ Handicaps ⇒ Taille et poids ⇒ Troubles du sommeil ⇒ Espérance de vie sans incapacité
Prévention	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Examens de prévention et mesures de dépistage ⇒ Vaccinations
Comportement et mode de vie	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Consommation de tabac, d'alcool, de médicaments, de drogues ⇒ Comportements à risques ⇒ Accidents ⇒ Activités physiques ⇒ Alimentation
Conditions de vie	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Immissions à domicile ⇒ Nuisances au travail ⇒ Réseau social
Aide informelle	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Existence d'une personne de confiance ⇒ Aide non rémunérée régulière (active/passive) ⇒ Soutien social
Conditions d'assurance	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Type d'assurance (assurance de base et assurance complémentaire) ⇒ Franchise annuelle
Recours aux prestations de santé	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Consultations de médecins ⇒ Traitements ambulatoires ⇒ Séjours hospitaliers ⇒ Prestations de soins à domicile ⇒ Prestations complémentaires ou paramédicales ⇒ Opérations ⇒ Soins dentaires

Cluster	Liste détaillée (exemple)
Points de vue	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Importance de la santé ⇒ Importance du libre choix du médecin ⇒ Satisfaction générale

3.4.4 Familles et générations

Utilités et attentes

La famille est une institution en pleine mutation et ses changements sont déterminants pour la société d'aujourd'hui et celle de demain car la famille constitue l'élément de base de notre société. En tant que première cellule de socialisation, elle véhicule nombre de valeurs et influence nombre de comportements. Elle régit ainsi la vie de tous les individus. Il n'est dès lors pas étonnant que sur le plan politique la famille fasse l'objet d'une attention particulière qui vise à reconnaître et à soutenir les prestations des familles pour la société et l'économie.

La situation économique des familles constitue un élément important de la politique familiale. Les familles disposent d'un revenu inférieur à celui des ménages sans enfant. Elles sont aussi plus souvent menacées de pauvreté que la moyenne. Cela vaut surtout pour les familles monoparentales et les familles nombreuses. Pour assurer la situation économique des familles, diverses mesures politiques ont été adoptées ou sont à l'étude (harmonisation des allocations familiales, allocations pour perte de gain en cas de maternité, etc.).

Le débat sur les moyens de concilier vie familiale et vie professionnelle a pris de l'ampleur ces dernières années. L'évolution des modes de vie et des types de familles ainsi que les changements intervenus dans le monde du travail en sont les principaux responsables. Vu le ralentissement de la croissance de la population et le vieillissement démographique prévus pour les prochaines décennies, il est indispensable de favoriser la participation la plus large possible au marché du travail de toutes les personnes en âge de travailler.

En Suisse, une famille sur trois est issue de la migration. Les familles immigrées ne représentent toutefois qu'un quart de ces familles, les autres ont été fondées en Suisse ou sont formées par des couples binationaux comportant un Suisse ou une Suissesse de naissance. Le vécu des familles issues de la migration est rarement le même. Elles sont souvent défavorisées par rapport aux autres et connaissent plus souvent des conditions de vie et de travail précaires.

Les familles fournissent à la société et à l'économie des prestations importantes dans le domaine de la prise en charge des enfants et des personnes âgées. L'évolution démographique actuelle et future pose un challenge dans ce domaine. L'augmentation importante du nombre de personnes sans enfant, la réduction de la taille des familles ainsi que l'éloignement géographique des membres des familles dû aux mouvements migratoires rendront en effet plus difficiles voire impossibles ces prestations intergénérationnelles dans un futur proche.

Les informations statistiques sur la famille et les générations sont d'une grande importance pour les pouvoirs publics chargés de définir les politiques familiales : la Confédération (OFAS, seco), les cantons et les communes. Sur la base de ces informations, ils peuvent appréhender les problèmes et formuler des mesures légales pour les résoudre. Ils peuvent également suivre et évaluer l'impact de ces mesures.

Le secteur privé est également un utilisateur important d'informations sur la famille et les ménages. Certaines grandes entreprises produisant des biens de consommation courants orientent leurs activités en fonction de l'évolution des familles et des ménages. Les banques et les assurances ont besoin de ces informations afin de proposer des produits adaptés à leurs clients.

L'évolution de la taille des ménages et des familles est également essentielle pour le secteur immobilier.

Les milieux académiques et de la recherche constituent un autre cercle d'utilisateurs. A l'aide des informations sur les familles et les générations, ils étudient des phénomènes de sociétés tels que les transformations des modes de vie familiaux, les liens entre les générations ou l'évolution de l'égalité entre hommes et femmes. Les résultats de leurs analyses constituent des informations importantes pour les décideurs publics et privés.

Thèmes

La statistique officielle fournit des données de référence relatives à la situation et aux évolutions récentes des familles ainsi qu'aux relations intergénérationnelles et intrafamiliales. Les principaux domaines observés sont :

- ⇒ les structures familiales, les formes de vie familiale et nouveaux modes de vie
- ⇒ la situation économique et sociale des familles
- ⇒ l'enfance et la vie avec les parents
- ⇒ l'influence de l'histoire familiale sur le parcours de vie
- ⇒ les étapes de la vie et les transitions familiales : formations et dissolutions d'unions
- ⇒ la compatibilité entre activité professionnelle, tâches ménagères et familiales
- ⇒ la prise en charge extrafamiliale des enfants
- ⇒ les solidarités familiales : soutiens financier, matériel et affectif
- ⇒ analyse des comportements démographiques en fonction des parcours de vie

Output de base

L'output de base est ventilé selon les groupes de population, les types de famille, l'âge, le sexe, la nationalité, la trajectoire migratoire, le niveau de formation, le statut sur le marché du travail.

T8 Informations fournies pour le domaine « Familles et générations »

Cluster	Liste détaillée (exemple)
Biographie des parents	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Date de naissance des parents ⇒ Mariage des parents ⇒ Séparation des parents ⇒ Décès d'un parent ⇒ Remariage d'un/des parent/s ⇒ Nombre d'enfants qu'ont eus les parents ⇒ Type de famille à la naissance ⇒ Départ(s) du foyer parental
Formation et dissolution d'unions	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Nombre d'unions ⇒ Type de chacune des unions ⇒ Intention de changement de la situation familiale
Parentalité	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Nombre et date de naissance des enfants (biologiques et adoptés) ⇒ Nombre d'enfants vivant dans le ou hors du ménage actuel ⇒ Nombre et date de naissance des petits-enfants

Cluster	Liste détaillée (exemple)
Projets de fécondité	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Nombre d'enfants désirés ⇒ Raisons de ne pas ou de ne plus avoir d'enfant ⇒ Conditions qui inciteraient à changer d'avis
Vie professionnelle et vie familiale	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Mode de répartition de l'activité professionnelle, des tâches ménagères et familiales dans le couple ⇒ Accueil extrafamilial des enfants selon la durée et la forme d'accueil
Réseau familial	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Type et fréquence des contacts avec les parents et les grands-parents ⇒ Type et fréquence des contacts avec les enfants vivant hors du ménage ⇒ Type et fréquence des contacts avec des membres de la famille élargie (fratrie, oncles/tantes, cousins/cousines)
Transferts intergénérationnels et contributions des familles	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Soutien matériel et immatériel aux parents (âgés) ⇒ Soutien au soin et à l'éducation des enfants par les grands-parents ou autres membres de la famille élargie ⇒ Soutien matériel et immatériel entre générations
Opinions	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Opinions concernant la vie en couple, la famille et les enfants ⇒ Opinions concernant la vie familiale et la vie professionnelle ⇒ Opinions concernant la politique familiale

3.4.5 Langue, religion et culture

Utilités et attentes

L'Etat fédéral suisse est connu pour sa diversité linguistique, confessionnelle et culturelle et la cohabitation harmonieuse de ses majorités et minorités peut être considérée comme un modèle. Celui-ci repose sur des structures politiques et institutionnelles complexes au niveau de la Confédération et des cantons, qui protègent tant les croyances individuelles et la liberté de langue que la diversité culturelle et religieuse. L'art. 2, al. 2, de la nouvelle Constitution fédérale (Cst.), entrée en vigueur le 1er janvier 2000 dispose: « Elle [la Confédération] favorise la prospérité commune, le développement durable, la cohésion interne et la diversité culturelle du pays».

Le quadrilinguisme est un des traits fondamentaux de cette diversité culturelle. Depuis la Constitution de 1848, allemand, français et italien sont reconnus comme langues nationales. Le romanche a été ajouté dans la nouvelle Constitution (art. 4 « Les langues nationales sont l'allemand, le français, l'italien et le romanche. »). L'équilibre entre communautés linguistiques doit être assuré et la Confédération a entre autres pour tâche de soutenir les mesures prises par les cantons des Grisons et du Tessin pour sauvegarder et promouvoir le romanche et l'italien (Cst., art. 70, al. 5).

La pluralité religieuse (biconfessionnalisme) est régie depuis la Réforme selon le principe du découpage territorial ; quant aux éléments significatifs touchant le statut des groupes religieux dans un canton et dans toute la Suisse, ils sont hérités du 19e siècle. La réglementation des rapports entre l'Eglise et l'Etat est du ressort des cantons (Cst., art. 72, al. 1). La majorité d'entre eux accordent un statut d'Eglise nationale ou de droit public aux Eglises évangélique réformée, catholique romaine et catholique-chrétienne. 14 cantons se réfèrent à Dieu dans leurs constitutions. 5 cantons (BS, FR, SG, BE, ZH) reconnaissent les communautés juives comme collectivités de droit public, les traitant ainsi à égalité avec les Eglises nationales. A l'inverse, Eglise et Etat sont entièrement séparés dans le canton laïc de Genève.

Un paysage culturel étendu, une offre variée et de qualité font partie des éléments attrayants d'un espace économique, contribuant au bien-être de la population et influençant favorablement les entreprises dans le choix de leur localisation. L'offre et la pratique d'activités culturelles renforcent également la cohésion sociale d'un pays. Le rapport Défis 2007-2011 rappelle ainsi le rôle fondamental des programmes nationaux de radio et de télévision soutenus par l'Etat dans « la préservation d'un sentiment d'identité nationale et d'une compréhension mutuelle à l'intérieur du pays ».

C'est dans ce contexte de promotion étatique de la culture que s'inscrit le projet de loi sur l'encouragement de la culture (LEC, approuvé par le Conseil fédéral le 8.06.2007), dans lequel la Confédération se donne pour tâche de promouvoir les activités culturelles présentant un intérêt national. Il s'agit pour la Confédération de définir clairement les lignes directrices et les instruments de pilotage de sa politique culturelle et d'appliquer des mesures d'encouragement sur cette base. L'art. 8 de la loi définit comme prioritaires les projets qui permettent au public d'accéder à la culture ou lui facilitent cet accès; ainsi que ceux qui contribuent de façon notable à sauvegarder ou à développer la diversité culturelle ou linguistique. Parmi les mesures prévues, on notera la sauvegarde du patrimoine culturel, le soutien d'organisations culturelles et des échanges culturels mais aussi celles pour combattre l'illettrisme et promouvoir la lecture. Afin d'optimiser le pilotage politique en la matière, des statistiques dans le domaine culturel devront être régulièrement produites (art. 27).

La statistique doit permettre de suivre l'évolution de la société suisse, de sa composition (répartition linguistique, religieuse et culturelle) et livrer les instruments permettant aussi de vérifier l'adéquation et l'impact des différentes mesures gouvernementales, en particulier dans le domaine de la politique culturelle, de l'encouragement à l'intégration – plus spécifiquement à travers sa dimension socioculturelle - et de la promotion de la diversité culturelle.

Les milieux politiques (parlementaires, partis), les pouvoirs publics et les administrations sont parmi les principaux utilisateurs des statistiques couvrant les thèmes langue, religion et culture : citons en particulier l'Office fédéral de la culture (OFC), l'Office fédéral des migrations (ODM), l'Office fédéral de la formation et de la technologie (OFFT), la Direction du droit international public du DFAE (DDIP), le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), l'Office fédéral de la communication (OFCOM), ainsi que différentes commissions telles que la Commission fédérale des étrangers et la Commission fédérale contre le racisme.

L'encouragement à la culture est cependant d'abord de la responsabilité des cantons et des villes (par ex. à travers leurs délégués aux affaires culturelles). La politique des langues concerne également les cantons, et tout particulièrement ceux des Grisons et du Tessin chargés de promouvoir le romanche et l'italien. Il en va de même des mesures prises en faveur de l'intégration et de la mesure de leur impact, qui intéresse entre autres la Conférence tripartite sur les agglomérations. Les représentants des Eglises, des fédérations et des communautés religieuses, mais aussi les milieux culturels, sont intéressés par la situation des différentes composantes de la Suisse pluri-culturelle et par son évolution, sans oublier les milieux économiques et le « grand public ».

Les milieux académiques et de la recherche, et en particulier les membres de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales, constituent un autre cercle d'utilisateurs. A l'aide des informations sur les langues, les religions et la culture, ils étudient des phénomènes tels que l'évolution de la société, les rapports entre les différentes composantes du pays, la situation des minorités, ainsi que les transformations des modes de vie et les changements de valeurs.

Au niveau international, le DFAE utilise ces statistiques pour la rédaction de rapports dans le cadre des obligations de la Suisse au niveau européen, par exemple le rapport relatif à la Convention-cadre sur la protection des minorités nationales. Ces données sont aussi utiles pour les rap-

ports soumis aux comités compétents de l'ONU dans le cadre de conventions (par ex. Convention relative aux droits de l'enfant, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), rapport relatif à la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale).

Thèmes

Les statistiques sur les langues, les religions et la culture livrent des informations et des chiffres-clés sur la diversité culturelle, la situation des minorités, l'équilibre et les rapports entre majorités et minorités et entre communautés, la participation sociale et culturelle, les valeurs et attitudes, ainsi que sur l'évolution générale du pays en termes sociaux et culturels.

Les thèmes suivants sont au premier plan :

- ⇒ Situation et évolution du plurilinguisme (langues apprises, parlées, etc.)
- ⇒ Apprentissage des langues et formation continue
- ⇒ Analyse des langues parlées dans les milieux familiaux, professionnel, scolaire, social
- ⇒ Population étrangère : connaissances et pratiques linguistiques, motivations, efforts et obstacles à l'apprentissage des langues nationales
- ⇒ Situation et évolution des religions en Suisse (appartenance, croyances et pratiques religieuses)
- ⇒ Analyse des pratiques culturelles : fréquentation de spectacles et de cinémas, lecture (journaux, presse) et fréquentation de bibliothèques, utilisation des médias audiovisuels (radio, TV, internet), pratiques culturelles propres, goûts, satisfaction par rapport à l'offre culturelle, facteurs favorisant la pratique d'une activité culturelle et obstacles
- ⇒ Valeurs et attitudes face à la pluralité des langues et des religions
- ⇒ Influence de l'origine et du parcours migratoire sur les pratiques culturelles et religieuses et sur les compétences linguistiques
- ⇒ Intégration sociale (participation sociale et politique, relations sociales, cohésion).

Output de base

L'output de base se rapporte aux individus. Il est ventilé selon l'âge, le sexe, la nationalité ou encore le niveau de formation.

T9 Informations fournies pour le domaine « Langue, religion et culture »

Cluster	Liste détaillée (exemple)
Langues et compétences linguistiques	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Langues apprises et langues parlées ⇒ Langue(s) parlée(s) durant l'enfance et la jeunesse (à la maison, à l'école) ⇒ Connaissance et utilisation des dialectes ⇒ Niveau de connaissance et diplômes ⇒ Apprentissage actuel d'une/de langue(s) ⇒ Langue(s) dans laquelle/lesquelles la personne lit (journaux, livres, etc.)
Appartenance religieuse	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Appartenance à une Eglise ou à une communauté religieuse ⇒ Fréquentation d'un lieu de culte et célébration de fêtes religieuses ⇒ Religion dans laquelle la personne a été élevée ⇒ Appartenance et pratique religieuse du conjoint/partenaire

Cluster	Liste détaillée (exemple)
Pratiques culturelles	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Fréquentation de spectacles et de cinémas ; visite de musées, expositions, galeries, sites historiques, etc. ⇒ Utilisation de la télévision, de la radio, d'internet ⇒ Lecture (journaux, livres) ⇒ Activités culturelles propres ⇒ Raisons et obstacles à la participation à une activité culturelle
Participation politique et sociale	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Participation et appartenance à un groupe/une organisation/une association/un parti ⇒ Contact avec des personnes d'autres milieux culturels / d'autres nationalités
Expériences de la discrimination	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Traitement discriminatoire dû à l'appartenance à un groupe spécifique
Identité culturelle	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Appartenance (régionale ou autre) à un groupe
Points de vue	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Importance attribuée à l'apprentissage des langues nationales ⇒ Attachement aux valeurs de sa religion ⇒ Satisfaction concernant les activités culturelles ⇒ Position à l'égard de la politique linguistique, religieuse et culturelle ⇒ Perception des autres groupes

4 Le niveau d'agrégation géographique du programme standard

4.1 Niveau d'agrégation géographique du relevé fondé sur les registres

L'harmonisation des données des registres communaux et cantonaux des habitants, des principaux registres fédéraux de personnes et du Registre fédéral des bâtiments et des logements permettra à l'avenir d'établir une statistique annuelle de la population à partir du seul relevé fondé sur les registres. Grâce à l'appariement des données avec celles du Registre fédéral des bâtiments et des logements, les résultats obtenus seront géocodés et donc disponibles pour les plus petits niveaux d'agrégation.

4.2 Niveau d'agrégation géographique de l'enquête structurelle

L'enquête structurelle est une enquête réalisée auprès d'un échantillon de personnes : des résultats statistiques pour l'ensemble de la population sont obtenus par extrapolation des informations saisies. Ces résultats sont donc des estimations, lesquelles sont entachées d'erreurs aléatoires.

Le programme standard prévoit un échantillon annuel de 200'000 personnes, âgées de 15 ans ou plus et vivant dans des ménages privés. C'est ainsi près de 2,7% de la population résidente totale qui sera interrogée ou 3,5% environ des personnes de 15 ans ou plus. La précision et l'exactitude des informations obtenues sur la base d'un tel échantillon peuvent être définies au moyen de deux éléments : le niveau d'agrégation, qui indique la plus petite unité géographique pour laquelle des estimations sont possibles, et la résolution, qui indique le plus petit groupe de personnes pour lequel on peut émettre des résultats encore précis, indépendamment du niveau géographique.

Le programme standard permet d'obtenir pour les différents caractères des résultats statistiques d'une précision suffisante pour des groupes de 15'000 personnes. Ces groupes peuvent être

constitués sur la base de critères territoriaux ou socioéconomiques (femmes de 30 à 40 ans titulaires d'un diplôme d'une haute école, mères élevant seules leurs enfants, etc.). Ce niveau d'agrégation garantit, pour tous les caractères de l'enquête structurelle, des résultats représentatifs à l'échelon des cantons, des grandes communes et des principaux quartiers des grandes villes.

La taille des plus petits groupes pour lesquels des estimations fiables sont possibles détermine la finesse du maillage. Le programme standard permet d'identifier des groupes à partir de 140 personnes, indépendamment du caractère considéré. Les groupes plus petits échappent à l'observation. A titre d'exemple, si une commune ne compte que 100 habitants ayant achevé une formation de degré tertiaire, ceux-ci ne seront pas détectés par le dispositif d'observation.

Le regroupement (mise en pool) de données collectées plusieurs années de suite, au cours de plusieurs enquêtes structurelles, permet de constituer un échantillon plus important. La précision et la pertinence des informations s'en trouvent améliorées. Les résultats obtenus ne se rapportent toutefois plus à une année de référence précise, mais constituent une moyenne pour toute la période considérée. Une mise en pool des données est envisagée sur trois ou sur cinq ans. Il en résulte des échantillons de respectivement 600'000 personnes et 1'000'000 de personnes. Le niveau de régionalisation et la résolution augmentent en conséquence (figure 4).

Figure 4 : Précision et pertinence des données mises en pool

	Grandeur de l'échantillon (nombre personnes)	Niveau d'agrégation (groupe de personnes)	Résolution
1 année	200'000	env. 15'000	140
3 ans	600'000	env. 5'000	47
5 ans	1'000'000	env. 3'000	28

4.3 Niveau d'agrégation géographique des enquêtes thématiques

Compte tenu de la taille de l'échantillon (10'000 à 40'000 personnes), les enquêtes thématiques fourniront des résultats significatifs pour l'ensemble de la Suisse et pour les sept grandes régions. Le microrecensement « mobilité et transports » donnera en outre des résultats pour les 30 plus grandes agglomérations.

4.4 Niveau d'agrégation géographique de l'enquête Omnibus

S'agissant de l'enquête Omnibus, c'est l'actualité politique ainsi que le traitement des données et la publication des résultats dans un bref délai qui sont prioritaires. Vu la taille modeste de l'échantillon (3000 personnes), l'enquête Omnibus livrera des résultats à l'échelon suisse.

5 Possibilités de densification des échantillons de l'enquête structurelle et des enquêtes thématiques

5.1 Modèles de densification pour l'enquête structurelle

Avec son programme standard, la Confédération met gratuitement à la disposition des cantons une palette d'informations couvrant l'ensemble du territoire suisse. Si les données fournies annuellement (voire mises en pool) par l'enquête structurelle devaient être insuffisantes pour être utilisées à des fins de politique régionale ou de planification, les cantons peuvent alors envisager

une densification de l'échantillon. Les possibilités de densification sont toutefois limitées par des impératifs organisationnels et méthodologiques :

- L'échantillon annuel au niveau suisse ne doit pas dépasser 800'000 personnes. Ce chiffre représente environ 11% de la population résidente totale de chaque région. Si l'on augmentait davantage la taille de l'échantillon, le nombre des ménages dans lesquels plusieurs personnes seraient interrogées la même année dépasserait le seuil du tolérable.
- L'échantillon cumulé sur dix ans ne doit pas dépasser trop largement 50% de la population résidente totale d'un territoire donné. Un échantillon plus grand entraînerait une multiplication des interviews auprès des mêmes personnes.
- La densification consiste uniquement en une augmentation de la taille de l'échantillon. Le principe d'une enquête auprès des personnes avec des questions supplémentaires sur le ménage ne peut pas être modifié. Par ailleurs, il n'est pas possible d'adapter ou de compléter le questionnaire standard.
- Le canton prend à sa charge les coûts de la densification demandée. L'OFS et le canton en fixent les modalités dans une convention de prestations.
- Dans l'idéal, les cantons coordonnent la densification de leurs échantillons. Une densification homogène, à l'échelle de la Suisse ou d'un groupe de cantons par exemple, permettrait d'analyser les résultats au niveau du pays ou des cantons concernés, et d'en tirer des enseignements bien plus riches. Le même constat vaut à l'échelon des cantons: une densification hétérogène de l'échantillon sur un même territoire est à éviter.

Selon l'art. 21 de l'ordonnance sur le recensement, les cantons peuvent densifier l'enquête structurelle. Elle peut l'être chaque année au maximum jusqu'au doublement du programme standard financé par la Confédération. Ce n'est qu'ainsi que les impératifs organisationnels et méthodologiques pourront être assurés.

L'art. 30 de l'ordonnance sur le recensement règle sous forme de dispositions transitoires, la possibilité de densifier en 2010 l'enquête structurelle de telle sorte que son échantillon soit au maximum quadruplé par rapport au programme standard de la Confédération. Elle ne pourra par contre pas être densifiée en 2011 et 2012. Ceci afin d'assurer les impératifs organisationnels et méthodologiques précités, mais également pour permettre une mise à disposition plus rapide de résultats pour un niveau d'agrégation géographique fin.

5.2 Modèles de densification pour les enquêtes thématiques

Selon l'ordonnance sur le recensement (art. 22), les cantons et les offices fédéraux intéressés peuvent en principe demander uniquement une densification homogène de l'échantillon d'une enquête thématique pour un territoire cantonal. Il serait certes possible d'obtenir, comme pour l'enquête structurelle, des résultats relativement précis à partir d'échantillons hétérogènes, mais cela nécessiterait le recours à une procédure complexe de pondération et limiterait la pertinence des résultats pour les cantons ayant augmenté leur échantillon. Seule exception, l'enquête «Mobilité et transport» qui se doit de fournir des données régionalisées, notamment au niveau des 30 principales agglomérations du pays (en relation avec la politique des agglomérations de la Confédération).

La procédure de densification des échantillons à la base des enquêtes thématiques sera lancée auprès des cantons et offices fédéraux intéressés au moment de la conception de ces dernières.

L'enquête Omnibus quant à elle ne peut faire l'objet d'une densification. Des thèmes ou questions supplémentaires peuvent par contre être ajoutés, ce qui ne représente pas une densification à proprement parler.

6 Calendrier des enquêtes et diffusion des résultats

Relevé fondé sur les registres

L'exploitation des données démographiques concernant l'ensemble de la population (données tirées des registres des habitants et des registres de personnes fédéraux) a lieu chaque année. Les premiers résultats sont publiés dans les huit mois qui suivent le jour de référence (31 décembre de l'année en cours).

Enquête structurelle

L'enquête structurelle est réalisée à un rythme annuel. L'enquête, réalisée la première fois en 2010, se déroule au mois de janvier de chaque année et se réfère au 31 décembre de l'année précédente. Les premières données annuelles sont disponibles au plus tard une année après le jour de référence. Quant aux résultats de données cumulées sur trois ans (2010 – 2012), ils le sont à fin 2013, alors que les résultats de données cumulées sur cinq ans (2010-2014) le sont à fin 2015.

Enquêtes thématiques

Les domaines thématiques « mobilité et transport », « formation de base et formation continue », « santé », « familles et générations » et « langue, religion et culture » sont approfondis à tour de rôle sur un cycle de 5 ans. Leur planification est la suivante :

- 2010 : Mobilité et transport
- 2011 : Formation de base et formation continue
- 2012 : Santé
- 2013 : Familles et générations
- 2014 : Langue, religion et culture
- 2015 : Mobilité et transport
- ...

L'exploitation des données des enquêtes thématiques se fait chaque année. Les premiers résultats sont publiés douze mois après la fin de l'enquête.

Enquête Omnibus

Les premiers résultats de l'enquête Omnibus, réalisée selon les besoins, sont publiés six mois après la fin de l'enquête.

T10 Tableau des enquêtes d'ici 2014

Source de données	2010	2011	2012	2013	2014
Relevé fondé sur les registres	X	X	X	X	X
Enquête structurelle	X	X	X	X	X
Mobilité et transport	X	---	---	---	---
Formation (de base et continue)	---	X	---	---	---
Santé	---	---	X	---	---
Familles et générations	---	---	---	X	---
Langue, religion et culture	---	---	---	---	X
Omnibus	X	X	X	X	X